



PROCES VERBAL
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE MONDOUZIL
Séance du 12 mars 2019

Nombre de Membres en exercice: 11

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert MEDINA, Maire.

PRESENTS : MALHERBE Monique, FABRE Damien, IBOS Jean, LAFFORGUE Thierry, GIMENEZ Corinne, LAURENS Michel, LHERMET Albert, RIBAUT Marie-Louise.

ABSENTS REPRESENTES : De SAINT MARTIN Claire donne pouvoir à GIMENEZ Corinne, CAREME Christel donne pouvoir à Robert MEDINA.

SECRETAIRE DE SEANCE : MALHERBE Monique

Délibération N° 1

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES 2018

En matière de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés bâties (FB), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB), les bases définitives de l'année 2018 et les bases prévisionnelles 2019 se présentent comme suit :

	BASES DEFINITIVES 2018	BASES PREVISIONNELLES 2019
TH	358 300	363 500
TFB	580 400	589 300
TFBN	15 000	15 200

Il est proposé de ne pas augmenter les taux soit :

- 5.98 % pour la taxe d'habitation
- 5.72 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 39.81 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Dans ces conditions le produit attendu pour l'année 2019 serait de 61 496€ répartis de la façon suivante :

	BASES PREVISIONNELLES 2019	TAUX PROPOSES	PRODUITS ATTENDUS
TH	363 500	5.98 %	21 737
TFB	589 300	5.72 %	33 708
TFNB	15 200	39.81 %	6 051
TOTAL des 3 TAXES			61 496

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte pour l'année 2019 les taux suivants :

- 5.98 % pour la taxe d'habitation
- 5.72 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 39.81 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

Délibération N°2 et 3

OBJET : Adoption du Compte Administratif 2018 et affectation des résultats des budgets communal et CCAS.

Mr le Maire s'étant retiré, Mme Corinne GIMENEZ présente le compte administratif 2018 :

Section FONCTIONNEMENT

Recettes : 220 972.1€
Dépenses : 176 844.97€
Résultat 2018 : 44 127.13€
Résultat antérieur : 633 789.35
Résultat à affecter : 674 916.48€

Mr le Maire propose d'affecter ce résultat au compte 021 des recettes d'investissement.

Section INVESTISSEMENT

Recettes : 51 394.10€
Dépenses : 47 642.99€
Résultat 2018 : 3 751.11€
Résultat antérieur : 20 189.37€
Résultat à affecter : 23 940.48€

Il est proposé de reporter ce résultat en recette d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve ce compte administratif.

Résultat du vote

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 2

Délibération N°4 et 5

OBJET : Adoption du Compte Administratif CCAS 2018 et affectation des résultats.

- Recettes 2018 : 3 000€
- Dépenses 2018 : 3 100€
- Résultat de l'exercice 2018 : -100€
- Résultats antérieurs reportés : 2 891.93€
- Résultat à affecter : 2 791.93€

Il est proposé de reporter ce résultat en recette d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve ce compte administratif.

Résultat du vote

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 2

Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de rejoindre le Conseil.

Délibération N°6

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DES BUDGET COMMUNAL ET C.C.A.S.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion des budgets communal et CCAS dressés, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, à l'unanimité.

Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

Délibération N°7

OBJET : Vote du BUDGET PRIMITIF 2019

Mr le Maire fait suite aux Débats d'Orientations Budgétaire des dernières séances du Conseil Municipal. Il présente les chiffres du BP 2019 à savoir :

FONCTIONNEMENT

RECETTES : 892 280€

DEPENSES : 892 280€

INVESTISSEMENT

RECETTES : 720 862€

DEPENSES : 720 862€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le Budget Primitif 2019.

Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

Délibération N°8

OBJET : Vote du BUDGET PRIMITIF CCAS 2019

Mr le Maire fait suite aux Débats d'Orientations Budgétaire des dernières séances du Conseil Municipal. Il présente les chiffres du BP 2019 à savoir :

FONCTIONNEMENT

RECETTES : 5 791.93€

DEPENSES : 5 791.93€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le Budget Primitif 2019.

Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

Délibération N°9

OBJET : Choix de l'architecte pour la rénovation/extension du bâtiment médiathèque

Mr le Maire fait suite à la réunion de la commission d'appel d'offre du 28/02/2019 composée de :

- CAREME Christel
- MALHERBE Monique
- LAFFORGUE Thierry
- FABRE Damien
- LHERMET Albert
- MEDINA Robert

qui s'est réunie pour choisir 4 architectes parmi les 9 suivants :

- Agence COLLART
- 11 bis STUDIO ARCHITECTES
- Atelier d'ARCHITECTURE 31
- FREYERMUTH Architecte
- TROIS POINTS ARCHITECTES
- ATELIER GUILBERT
- NOAILLES et BAYLE
- PGA Architecte
- Le 23 ARCHITECTURE
-

Il expose au Conseil Municipal le choix des 4 architectes fait par la commission d'appel d'offre :

- Atelier d'ARCHITECTURE 31
- FREYERMUTH Architecte
- Atelier GUILBERT
- NOAILLES et BAYLE

Le Conseil Municipal a reçu les 4 concurrents et après en avoir longuement délibéré choisit :

- ATELIER GUILBERT

Résultat du vote

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Non-participation au vote : 0

Délibération N°9

OBJET : Don à une Commune de l'Aude

Mr le Maire procède à l'ouverture de l'urne qui a été présentée à diverses manifestations culturelles de la commune dans le but de ramasser des dons pour une œuvre humanitaire.

Une somme de 290€ est trouvée dans l'urne.

L'association TCMS a fait un don de 100€ au CCAS de notre commune pour que nous l'affectons au même projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser cette somme à une commune sinistrée de l'Aude. La commune de ARAGON est choisie.

Compte-tenu de la somme récupérée le conseil municipal décide de l'abonder de 310€.

Le don de 390€ sera versé dans les recettes du budget CCAS de notre commune. Une somme de 700€ sera transférée de notre budget CCAS au budget de la commune de ARAGON.

Résultat du vote

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire expose un comparatif des taxes appliquées par les communes de Toulouse Métropole

_____ _L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

MEMBRES PRESENTS

FABRE Damien

GIMENEZ Corinne

IBOS Jean

LAFFORGUE Thierry

LAURENS Michel

LHERMET Albert

MALHERBE Monique

MEDINA Robert

RIBAUT Marie-Louise